



# Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

C.D. DE  
CHATEAUDUN

affilié à la Fédération  
Générale  
Autonome des  
Fonctionnaires

## TOUT NU ET TOUT BRONZE!

Ce lundi 12 février 2024 a donné lieu à un événement des plus surprenants au centre de détention de Châteaudun. En effet, une CPU régulière banale a dû se prononcer sur un cas qui ne l'est pas. Cette commission a statué sur le cas de cet exhibitionniste au parcours atypique.

**Ce détenu, que nous appellerons « CARLOS », a fait l'objet d'un compte rendu d'incident le 05 février 2024 pour s'être déshabillé dans la cour de promenade, provoquant l'hilarité générale dans les étages de la détention. L'intervention des ELSP a été nécessaire pour mettre fin à ce refus de réintégrer inédit !**

La réponse de la CDD a été de couvrir les deux jours de quartier disciplinaire effectués lors de la mise en prévention. Etrange réponse envers « CARLOS » qui, rappelons-le, a tout de même « forcé le passage » le 22 janvier dernier jusqu'au PCI en demandant à rencontrer le Directeur en ces termes : **"Je veux voir le Directeur, c'est le seul moyen que je change de cellule."** Ben voyons...

Mais dans quel but ? La réponse se trouve donc dans cette CPU : une affectation en régime général au D1 à la demande d'un membre de la direction.

Oui, c'est désormais écrit noir sur blanc, il suffit de se mettre dans le plus simple appareil pour obtenir satisfaction auprès de la direction au centre de détention de Châteaudun.

**Au regard du manque d'effectifs croissant, avec seulement 13 sorties d'école pour tenter de maintenir le bateau à flot, de l'absence totale d'autorité qui règne sur l'établissement et des multiples agressions qui en découlent, le SPS se demande quelle démarche suivre pour obtenir des renforts et rétablir l'autorité en détention. Un moyen de pression nous a-t-il été suggéré avec cet acte ? Serons-nous obligés d'en arriver là nous aussi pour obtenir satisfaction ?**

**Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !**

**Le 16 février 2024, le bureau local.**

**Mail : [sps-cpos@outlook.fr](mailto:sps-cpos@outlook.fr) site internet : [www.sps-penitentiaire.fr](http://www.sps-penitentiaire.fr)**